



Le PG CATM

N° 1063
DÉCEMBRE
2024

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants,
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc



*Le Président de la République salue le porte-drapeau de la
FNCPPG-CATM sous le regard bienveillant d'Hubert Chazeau.*

106^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE

DU 11 NOVEMBRE 1918 AU PALAIS DE L'ÉLYSÉE.

A l'issue de la cérémonie, le Président de la République a reçu des porte-drapeaux, des membres des associations patriotiques, des membres du Comité de la Flamme, des pensionnaires de l'Institution Nationale des Invalides et des représentants du monde combattant pour un déjeuner au Palais de l'Élysée.





À l'invitation du ministère des patriotes et des vétérans coréens, l'ONaCVG était représenté par André Rakoto à la cérémonie du 11 novembre qui s'est tenue au cimetière de l'ONU à Busan en l'honneur des combattants des nations ayant participé à la Guerre de Corée.

Une conférence était ensuite organisée à Séoul en présence de délégations venues de dix pays. Consacrée à une double thématique, le soutien du secteur privé au monde combattant d'une part, et la promotion mémorielle des cimetières militaires d'autre part, cette rencontre a été l'occasion de présenter la politique mise en œuvre par l'Office dans les nécropoles françaises et plus particulièrement à Douaumont.

Les dépouilles des soldats du bataillon français de l'ONU ont été, pour la plupart, restituées à leurs familles et inhumées en France. Néanmoins, le cimetière des Nations unies de Pusan abrite toujours les sépultures de 44 d'entre eux. Entretien avec le concours du ministère des Armées, elles sont de véritables lieux de mémoire, d'hommage et de transmission.

Sources : ONaCVG

SOMMAIRE DÉCEMBRE 2024

- UNE – 11 novembre 2024
- 2 – Commémoration guerre de Corée
- 3 – Editorial / ½ part fiscale
- 4 – 5 – La Bataille des Ardennes
- 6 – 7 – 8 – Dans les départements
- 9 – Discours du Ministre pour le 11/11
- 10 – Jean de Lattre de Tassigny
- 11 – Dons et Legs
- 12 – 13 – Assemblée nationale
- 14 – Marcel Houdry au C5
- 15 – Note de lecture / Mots croisés
- 16 – Publicité

UN EXIL COMBATTANT

LES ARTISTES ET LA FRANCE 1939-1945



Nombreux sont les artistes, intellectuels et combattants qui aux prémices de la Seconde Guerre mondiale quittent leur pays pour différents exils. Qu'ils soient persécutés, opposants au fascisme et au nazisme, militants, responsables politiques, intellectuels ou artistes, français ou étrangers, ils se retrouvent sur le territoire métropolitain, point de départ vers une autre destination, fuyant l'Occupation et la France de Vichy pour l'exil. L'exposition *Un exil combattant. Les artistes et la France 1939-1945*, propose un voyage émouvant à travers les arts et l'histoire, révélant comment les artistes et les intellectuels en exil ont mis leur créativité au service des valeurs de liberté.

Exposition au Musée de l'Armée
Hôtel national des Invalides
129 rue de Grenelle, 75007 Paris



PLAQUES FUNÉRAIRES 300x200mm

Texte et décorations au choix, étude et devis gratuit



Documentation et tarif sur simple demande à :

SERIGRAPHIE WETTER

26 rue de Huningue 68870 BARTENHEIM
Tél : 03 89 69 16 67 Email : contact@serigraphiewetter.com

Rendez-vous sur notre site internet www.serigraphiewetter.com

EDITO

DE HUBERT CHAZEAU

Président

LES OUBLIES DE LA NATION

Nous venons de fêter la Toussaint, l'occasion d'avoir une pensée pour nos chers disparus.

Pour nous, Anciens Combattants d'Algérie le 1^{er} novembre nous rappelle l'insurrection de 1954, il y a 70 ans, appelée la Toussaint rouge qui va nous entraîner dans un conflit nommé « maintien de l'ordre » qui durera 8 ans, guerre qui ne disait pas son nom et dont la métropole a mis du temps à ressentir le traumatisme. Qui pense encore aujourd'hui dans l'absurde mêlée des passions, des ambitions, des querelles politiques, des périls et des menaces de tous ordres, qui pense encore à l'épreuve endurée par 2 millions de jeunes appelés du contingent qui ont fait le sacrifice d'une partie de leur jeunesse et de leur vie pour 30 000 d'entre eux, sans oublier les pieds noirs et les harkis, 1 million de déracinés.

La question se pose à la lecture du message de nos ministres de tutelle pour le 11 Novembre qui ont oublié de citer ces événements.

Nous n'avons pas l'intention de comparer nos combats avec ceux de nos aînés, mais n'oublions pas ceux de Palestro, Masqueray, ou Bir Rabalou et bien d'autres tragédies.

N'oublions jamais nos morts quelles que soient les guerres.

Des bruits de couloir laissent entendre que pour faire des économies il serait bon que nos dates historiques marquant la fin des conflits ne soient plus fériées tel le 8 mai ou le 11 novembre. Je pense que quelques lundis pourraient être retenus en priorité. Nous comptons sur la sagesse de nos élus.

Quant à nous, anciens combattants passeurs de mémoire, nous resterons fidèles à nos engagements et à nos traditions, et nos porte-drapeaux s'inclineront devant les monuments aux morts jusque dans nos plus petits villages.

REPARLONS-EN

LA DEMI-PART SUPPLEMENTAIRE ET LES CONJOINTS SURVIVANTS

Reprenons le formulaire 2042 de la déclaration de revenus 2023.

Parmi les « situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire », il est cité « vous êtes âgé de plus de 74 ans et votre conjoint décédé bénéficiait de la demi-part supplémentaire ou était titulaire de la carte du combattant ».

Nous avons connaissance de la remarque suivante :

La demi-part est également accordé aux partenaires survivants âgés de plus de 74 ans liés par un pacte civil de solidarité (PACS), dans les mêmes conditions que celles applicables aux conjoints survivants (rappelées ci-dessus).

Nous allons poursuivre notre action pour que les conjoints ou partenaires survivants de titulaires du titre de reconnaissance de la Nation puissent avoir droit à cette demi-part supplémentaire, notre requête en ce sens n'ayant pas abouti à ce jour.

MINISTERE DES ARMEES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Arrêté du 18 novembre 2024 fixant à compter du 1^{er} octobre 2024 le montant de l'allocation viagère définie par l'article 133 de la loi no 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016

NOR : ARMH2426929A

Le ministre auprès du Premier ministre, chargé du budget et des comptes publics, et le ministre délégué auprès du ministre des armées et des anciens combattants,

Vu la loi no 2015-1785 du 29 décembre 2015 modifiée de finances pour 2016, notamment son article 133, Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le montant annuel de l'allocation viagère mentionnée au I de l'article 133 de la loi du 29 décembre 2015 susvisée est fixé à 9 407 euros à compter du 1^{er} octobre 2024.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 18 novembre 2024.

LES ARDENNES : LA DERNIÈRE GRANDE BATAILLE DE L'HISTOIRE



Cette image est une œuvre d'un soldat ou d'un employé de l'U.S. Army, réalisée dans le cadre de ses activités professionnelles. Cette image fait partie du domaine public.

Alors que fin 1944, les Alliés essayaient de passer la frontière ouest du Reich, les Allemands adoptèrent une nouvelle tactique pour tenter d'inverser le cours de la guerre, en tentant l'offensive de la dernière chance alors que la guerre semblait quasiment gagnée pour les Alliés.

Les généraux allemands et une bonne partie des soldats l'avaient déjà compris. Malgré tout, Hitler ne reculait pas et ordonnait à ses hommes de tenir bon, coûte que coûte. Il lançait l'offensive « Wacht am Rhein » (allusion à l'hymne « Garde au Rhin ») qui avait pour objectif de diviser les forces britanniques du général Montgomery et américaines du général Bradley dans le nord de la France. Cette contre-attaque surprise allemande sur les Ardennes (du 16 décembre 1944 au 30 janvier 1945) auquel le Général Feldmarschall Gerd Von Runstedt était pourtant opposé, a stoppé momentanément l'avance des Alliés, et les a fait reculer. Ce combat, appelé « the Bulge » par les Anglo-Américains en raison de la forme prise par la ligne de front des Alliés lors de l'attaque surprise, a été la dernière offensive allemande de cette guerre, l'ultime tentative d'Adolf Hitler pour retarder l'avance alliée en Europe de l'Ouest et éviter la défaite, survenue malgré tout quelques mois plus tard. Elle a obligé Eisenhower à déplacer des troupes pour tenir le front et à envisager

l'éventualité d'une retraite sur les Vosges, en abandonnant l'Alsace et Strasbourg qui risquaient d'être repris par les Allemands, dans ce cas. Un véritable casus-belli pour De Gaulle qui avait donné l'ordre à De Lattre de tenir Strasbourg, et réussit à ce qu'Eisenhower suspende les manœuvres d'évacuation

UNE METEO EXECRABLE

Le théâtre des opérations s'est déroulé presque exclusivement dans les Ardennes, à l'Est de la Belgique, avec des centaines de chars et plusieurs centaines de milliers de troupes allemandes qui franchirent les lignes américaines faiblement défendues, alors que la météo d'un hiver rigoureux était exécrable avec des températures avoisinant parfois -20 degrés, des tombées de neige incessantes entrecoupées par des pluies

torrentielles. L'objectif final de la part des Allemands était la reconquête du port d'Anvers par lequel transitait le ravitaillement anglais pour aboutir à un nouveau Dunkerque, mais leur offensive a été stoppée avant même d'atteindre la Meuse. Les Allemands qui avaient avancé jusqu'à 80 km à certains endroits, ont été refoulés jusqu'à leur ligne de départ. Mais au prix de lourdes pertes pour les forces américaines qui parvinrent à retarder suffisamment l'ennemi pour permettre aux renforts de se positionner et d'arrêter la poussée allemande. Le 26 décembre, l'avancée allemande avait été clairement stoppée.

À certains endroits, comme sur la stratégique crête d'Elsenborn, les troupes allemandes n'ont pas fait d'avancées significatives. Rapidement, le terrain était devenu impraticable et l'armée allemande était contrainte de s'arrêter. Les chars ne pouvaient plus avancer, les hommes souffraient. De gigantesques embouteillages se formaient. Hitler avait cru bon d'emprunter les mêmes routes qu'en 1940. Seulement, la majeure partie de ces routes avaient été condamnées et fermées par les Alliés. En plus de cela, les Allemands venaient à manquer de munitions et de carburant.

L'ENCERCLEMENT DE BASTOGNE

C'est en grande partie grâce à la défense tenace des soldats américains, qui combattaient en petits groupes que la progression allemande fut arrêtée, que l'encerclement de Bastogne fut brisé par une colonne de la III^{ème} armée de Patton : Les troupes blindées américaines rejoignirent les défenseurs assiégés de ce carrefour routier stratégique que les Allemands sommaient de se rendre, leur valant ce cours message devenu célèbre - « *A l'intention du commandant allemand : Nuts (des clous !)* » du Général Anthony McAuliffe qui faisait preuve d'une incroyable désinvolture, car les Américains étaient, en fait, dans une situation plus que précaire à Bastogne comme ailleurs.

Pendant ce temps-là, 8 000 des 22 000 soldats Américains de Saint-Vith furent tués, blessés ou fait prisonniers, et les Américains durent battre en retraite. Malgré cela, le vent était en train de tourner, les attaques allemandes étant continuellement enrayées, aussi bien par les poches de résistance américaines que par les pénuries d'essence. Le temps s'améliorant, l'aviation alliée reprit son envol. Celle-ci attaqua les lignes arrière allemandes, elle détruisit un grand nombre de chars et coupa les communications entre les divers groupes d'armées allemands, ciblant prioritairement les convois de ravitaillement. Après avoir élargi le corridor de Bastogne à la fin du mois de décembre, les troupes américaines et quelques troupes britanniques contre-attaquèrent, la 1^{ère} armée américaine par le nord et la 3^{ème} armée du général George Patton par le sud.

LA BATAILLE D'ALLEMAGNE LES ATENDAIT

Les Allemands continuèrent à opposer une résistance farouche aux troupes alliées. Le 5 janvier 1945, ils déclenchèrent l'opération Bodenplatte qui consistait en un raid sur 27 bases aériennes alliées situées en Belgique et dans le sud des Pays-Bas. Cette opération fut menée par 1 035 appareils et se solda par la destruction de 156 avions alliés et par la perte de 277 appareils pour les Allemands. Mais face à une pression accrue des Alliés, les Allemands commencèrent à se retirer des Ardennes le 8 janvier 1945. L'avancée américaine se poursuivit, reprenant toutes les terres conquises par les Allemands à la fin du mois de janvier 1945. Sans relâche, les forces américaines défièrent les défenses allemandes de la ligne Siegfried, à présent en sous-effectif après les lourdes pertes allemandes au cours de l'offensive des Ardennes. La bataille d'Allemagne les attendait.

Comme l'a souligné l'historien australien Chester Wilmot, en lançant cette offensive, Hitler a lui-même accéléré le processus de sa défaite, affaiblissant considérablement ses dernières troupes, permettant aux soviétiques d'avancer de 500 km. Les hommes et le matériel perdus durant la bataille des Ardennes allaient cruellement manquer aux Allemands pour la défense finale de leur territoire.

Paul Philippart



Liste des actions menées par le Bleuets de France

1. Début septembre : les Jeux paralympiques PARIS 2024 ont amplifié la couverture médiatique du Bleuets, notamment grâce aux deux médailles de bronze de Jean-Louis Michaud (para tir à la carabine) et Rémy Boullé (para-aviron). Notre partenaire LVMH a offert 400 places à des bénéficiaires pour assister aux épreuves. La vidéo compilant cet événement a été vue et partagée plusieurs milliers de fois sur nos réseaux sociaux (LinkedIn, Instagram, Twitter).
2. Le 4 septembre : déjeuner avec Frank Leboeuf, Ambassadeur du Bleuets, pour consolider nos liens et envisager des actions de solidarité et rayonnement. Nous travaillons avec la Ligue de Football Professionnel pour que tous les joueurs portent le Bleuets de France sur leurs maillots lors des matchs de Ligue 1 et Ligue 2 le week-end du 9 et 10 novembre. Nous préparons une stratégie médiatique pour donner de l'ampleur à ce partenariat populaire destiné à nourrir la notoriété du Bleuets.
3. Mercredi 11 septembre : conseil d'administration extraordinaire.
4. Mardi 17 septembre : déjeuner avec Eric Corbeyran, célèbre scénariste de bande dessinée, pour préparer une BD sur le centenaire du Bleuets, à paraître à l'automne 2025.
5. Jeudi 19 septembre : réunion du comité de soutien du Bleuets de France qui rassemble des chefs d'entreprise et des officiers supérieurs pour nourrir nos actions de mécénat destinées à soutenir les œuvres du Bleuets. Nous avons tout particulièrement préparé le dîner de Gala qui aura lieu le mardi 26 novembre prochain à la Rotonde de l'École Militaire.
6. Suivi opérationnel et communication du dîner de Gala : repérage de la salle, confirmation de la participation du chef Simonin, mise à jour du fichier, recherche de nouveaux partenaires et mécènes.
7. Réunions de préparation du concert solidaire du GMP, le 17 novembre au Val de Grâce.
8. Nous travaillons, en lien avec le Ministère de l'Éducation nationale et la DSNJ pour mobiliser les 900 « classes-défense », notamment en vue des collectes et commémorations du 11 novembre.
9. Pour soutenir la notoriété du Bleuets de France, nous devons le rendre accessible et donc disponible facilement à l'achat. C'est dans cette optique que nous avons repris la gestion de la boutique du Bleuets. Pour aller plus loin, nous déployons, à notre initiative, un partenariat avec la SNCF. Objectif : assurer une vente de Bleuets dans les 10 plus grandes gares au moment du 11 novembre.
10. Signature d'un partenariat et mécénat avec le groupe Thales, qui va déployer ses 260 réservistes sur une vingtaine de ses sites industriels et tertiaires du 25 octobre au 11 novembre.
11. Signature d'un mécénat avec AGPM et CARAC également.
12. Partenariat Fédération Française de Rugby – Bleuets de France à l'occasion du Match France Japon qui se déroulera le 9 novembre prochain au stade de France. Le bleuets sera présent sur les maillots du XV français lors du match.

DANS LES DÉPARTEMENTS

Yonne – Saint-Sauveur-en-Puisaye



Cérémonie du 3 octobre 2024 à Paris Arc de Triomphe

A l'initiative de l'échelon départemental des Anciens Combattants-PG-CATM-OPEX de l'Yonne, jeudi 3 octobre 2024, la section de Saint-Sauveur-en-Puisaye, sous la houlette de sa Présidente, Françoise Chabot, a organisé une sortie mémorielle à Paris sur la tombe du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe. Ce sont 26 élèves du collège et 21 personnes du club des Aînés ainsi qu'une délégation de porte-drapeaux de la section cantonale de Sens qui ont fait partie du voyage. L'après-midi a été consacrée à la visite du Sénat organisée par Dominique Vérien, sénatrice de l'Yonne. Le dépôt d'une gerbe de fleurs a été effectué par Christian Cerveau (représentant en son absence le Président Départemental, Patrice Mournetas) accompagné par Claude Millot, maire de Moutiers-en-Puisaye et de Françoise Chabot, Présidente ACPG-CATM-OPEX de St. Sauveur/Puisaye.

Ex Seine-et-Oise – Le Thillay (95)



Le 05 octobre, s'est tenue l'assemblée générale de l'association dans la ville de LE THILLAY 95. Monsieur le Maire s'était porté volontaire pour organiser, avec son équipe municipale, cette réunion. Les maires des villages limitrophes étaient présents ainsi que Monsieur le conseiller départemental.

La présence de Monsieur Serge AUFFREDOU, secrétaire général de la Fédération et représentant Monsieur le Président Hubert CHAZEAU fut très appréciée par l'ensemble des participants.

Le fait le plus marquant de cette journée fut l'adoption à l'unanimité d'une participation de 160 € de la part de l'association + 40 € de la fédération pour nos malades en EHPAD ou sous soins permanents à domicile.

Pour ne pas changer les habitudes, cette assemblée fut clôturée par un repas en commun où la centaine de participants a pu danser toute l'après-midi.

Manche – Carentan-les-Marais.



Le 21 octobre 2024, accompagnée de ses trois enfants, Mme Marthe HIS recevait l'insigne de chevalier de la Légion d'Honneur, telle a gravi les marches du bel escalier menant à la salle de réception de l'hôtel de Ville de Carentan. Dix-sept porte-drapeaux lui faisaient une haie d'honneur.

A Graignes, en 1944, ses parents agriculteurs, Gustave et Marthe Rigault, sa sœur Odette 17 ans et elle Marthe 12 ans, ont secouru, hébergé, soigné, nourri plus d'une centaine de soldats américains tombés par erreur dans les marais

Prenant tous les risques et bravant les dangers, malgré les SS Allemands proches, la famille Rigault, Odette et Marthe ont aidé les soldats rescapés à fuir par le canal à bord de la gabarre familiale. « Quel chemin parcouru, fait de bravoure, d'humanité et de liberté ».

Marthe His a reçu des mains du contre-amiral Pierre Leroux, l'insigne de chevalier de la Légion d'Honneur.

Emily Cintora, Consule des Etats-Unis pour le grand-ouest français, en poste à Rennes, Perrine Serre, sous-préfète à Saint-Lô, ont toutes deux rendu hommage à ces « héros discrets ». Les familles américaines Naughton et Rabe retrouvées en 1984, étaient présentes.

De nombreuses personnalités civiles et militaires avaient tenu à se joindre à la famille.

Les anciens combattants avec leurs présidents, cantonal et sections et les drapeaux apportaient une note colorée et solennelle à cette cérémonie. Marthe His très émue avait préparé son petit mot de remerciement. Tout chez elle est dans la bonté, comme cette petite fille en 1944. Les personnes qui l'ont côtoyée dans sa vie professionnelle comme collègue ou soignante se souviennent de sa gentillesse, de son écoute, auprès des pensionnaires de la maison de retraite de l'hôpital de Carentan. Pour elle, le temps lui manquait, elle n'en faisait jamais assez au service des autres.

Michelle Leprieux - la secrétaire cantonale

Isère – Grenoble



DANS LES DÉPARTEMENTS

5 novembre : 80^{ème} anniversaire de la remise de la croix de la Libération à la Ville de Grenoble par le général de Gaulle.

Cérémonie très émouvante sur l'esplanade des Villes « Compagnon de la Libération » en présence de Jean-Louis Thiériot, ministre délégué auprès du ministre des Armées, du général Baptiste, délégué national de l'Ordre de la Libération, d'Éric Piolle, maire de Grenoble et co-président en 2024 des communes « compagnon de la Libération ».

Pendant cette commémoration, nous avons pu entendre l'enregistrement du reportage audio par la radio de l'époque, l'évocation par un comédien et une comédienne des événements qui ont valu cette distinction à notre Ville qui est également Croix de Guerre 39/45. Le ministre délégué a prononcé un message vibrant, qui a touché les grenoblois présents, nombreux pour ce moment d'exception.

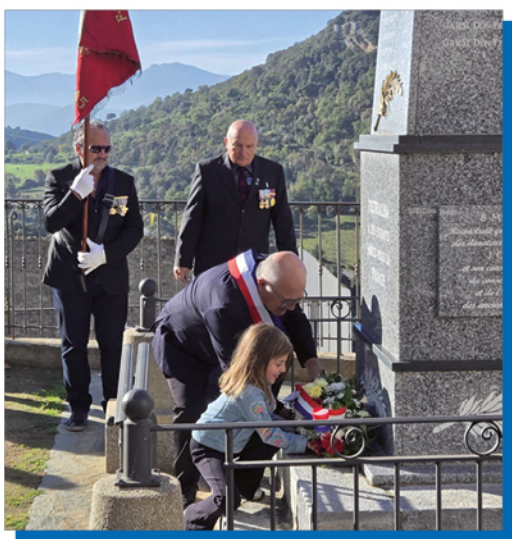
Était présent Vincent Malerba, le dernier déporté du 11 novembre 1943 encore en vie, lequel a pu s'entretenir avec le ministre plein de respect et de bienveillance, extrêmement chaleureux.

📍 Corse – Pietralba – Urtaca – Lama et Novella

Devoir de mémoire dans une micro-région comprenant quatre communes rurales : Pietralba, Urtaca, Lama et Novella. Cette initiative, coordonnée par une association d'Anciens Combattants, vise à honorer la mémoire des soldats tombés au combat à travers des cérémonies commémoratives.

Le fonctionnement est assez structuré et s'articule autour d'une collaboration étroite entre les maires des quatre communes et le président de l'association, d'Anciens Combattants Paësi di l'Ostriconi Achille ORI. Ils organisent ces commémorations de manière itinérante : les participants se déplacent d'un village à l'autre selon un horaire prédéterminé. Chaque village honore son monument aux morts, et la commune qui clôture les cérémonies accueille une réception pour tous les participants, renforçant ainsi l'esprit de fraternité entre ces petites localités.

Ce système, en plus d'assurer la solennité des cérémonies patriotiques, permet de renforcer les liens entre les élus, les anciens combattants, et les habitants, qui n'ont pas souvent l'occasion de se rencontrer. Il contribue également à renforcer la cohésion intercommunale, un atout précieux dans une société en constante évolution.



Cette initiative montre l'importance du devoir de mémoire et son rôle dans la consolidation d'une solidarité locale, tout en apportant une dimension humaine et fraternelle aux commémorations.

Achille ORI

📍 Ille-et-Vilaine – Épinac



Les enfants de CM1 & 2 de l'école primaire Notre-Dame du Sacré-Cœur planchent sur le devoir de Mémoire.

En cette année scolaire et avec le 80^{ème} anniversaire de la libération de la région de Dol-de-Bretagne-Saint-Malo, la Directrice et le professeur des écoles ont mis au programme scolaire pour l'année 2024-2025 le savoir sur le devoir de Mémoire.

A cette occasion le Mardi 5 novembre, en matinée, le Président des ACPG-CATM-CITOYEN de la PAIX (M. Rémi BLANCHARD), Jean-Paul FLEURY OPEX, président des médaillés Militaires et Jérôme DOLBOIS Vice-Président du souvenir Français ont exposés aux enfants les devoirs de leur association en présentant les Drapeaux des sections et leurs actions, beaucoup tournées sur le devoir de mémoire et la paix.

Accompagnés de deux anciens combattants d'Algérie Ms. René GOUAULT et Arnel ROUAULT, qui pour leur part ont tout d'abord relaté leur jeunesse au cours de la guerre 39-45, puis leurs péripéties opérationnelles lors de leur présence (2 ans 1/2 en ALGERIE, soit sur le secteur de l'ALGEROIS pour l'un et de l'ORANAIS pour l'autre.

Une matinée pleine de découvertes pour les enfants et très enrichissante, se soldant par une multitude de questions, que les intervenants ont su développer avec simplicité pour qu'elles soient bien comprises par tous.

UN DEVOIR DE MEMOIRE PLACE SOUS LE SIGNE DE LA PAIX.

📍 Gironde – Andernos



Remise des Palmiers d'Or

En ce mercredi 18 septembre 2024 Jean-Yves Rossaza, maire d'Andernos a reçu en sa mairie les anciens membres du bureau des ACPG-CATM-OPEX d'Andernos. Messieurs Jean Caron, ancien président cantonal, Gérard Lemoine ancien Vice-président cantonal, étaient présents et ont reçu le Palmier d'Or afin de les honorer de tous les services rendus au sein de notre association toutes ces années durant.

Malheureusement Messieurs Jackie Hourdebaigt ancien trésorier et Claude Sellier étaient absents pour raison personnelle et de santé.

M Serge Blüge Président départemental des ACPG-CATM-OPEX-Conjoints Survivants et Sympathisants, M. Jean-Yves Rossaza Maire d'Andernos ont fait d'élogieux discours les remerciant pour leur dévouement et leur fidélité, après ce moment émouvant et la remise du Palmier d'or, le verre de l'amitié a été offert par M. le maire.

Cette matinée pleine d'émotion s'est terminée dans la joie et les souvenirs. Une page qui se tourne.

📍 Maine-et-Loire – Angers



Université catholique de l'Ouest. / © Rémy Chautard

L'Université catholique de l'Ouest (UCO) a organisé, vendredi 15 novembre, jour du 149^e anniversaire de sa fondation, une cérémonie en hommage à ses anciens étudiants morts pour la France et notre liberté. Grâce aux recherches menées par des étudiants en histoire et des bénévoles, près de 200 alumni ayant donné leur vie au service de la France ont été identifiés.

Pour honorer leur mémoire, le Général de brigade Thierry Tricand de la Goutte, commandant l'École du génie et délégué militaire départemental de Maine-et-Loire, a remis au recteur de l'UCO, Laurent Périody, l'emblème du 135 Régiment d'infanterie, le régiment ayant compté parmi ses rangs le plus grand nombre d'anciens étudiants de l'UCO tombés au combat.

La cérémonie, qui a réuni plus de 500 personnes devant un Palais universitaire illuminé aux couleurs tricolores, a été marquée par des interventions de personnalités de haut rang. Parmi elles, Boris Pistorius, ministre fédéral allemand de la Défense et ancien étudiant du Centre International d'Études Françaises de l'UCO (promotion 1983), a livré un discours applaudi, en français, sur l'importance de la réconciliation et de la coopération européenne.

Philippe Chopin, préfet de Maine-et-Loire, Christophe Béchu, maire d'Angers et président d'Angers Loire Métropole, et le Général de corps d'armée Patrik Steiger, commandant la zone de défense et de sécurité Ouest, ont également salué l'engagement des anciens étudiants de l'UCO, soulignant la nécessité de préserver cette mémoire pour construire un avenir de paix. Dans son discours, Laurent Périody, recteur de l'Université catholique de l'Ouest, a déclaré : « Nombre de nos alumni appartenaient au 135^e Régiment d'infanterie, un régiment angevin qui a payé un lourd tribut à la guerre. Leur mémoire est vivante ici, à l'UCO. Et c'est un honneur pour nous de recevoir l'emblème de ce régiment, en signe de reconnaissance pour leur engagement. Cette cérémonie prend une dimension particulière avec la présence de M. Boris Pistorius, ministre fédéral allemand de la Défense et alumni de l'UCO (CIDEF, 1983). Sa participation symbolise la fraternité franco-allemande et rappelle combien il est essentiel de se souvenir de notre passé pour mieux bâtir ensemble la paix, aujourd'hui et demain. » L'Université catholique de l'Ouest tient à remercier chaleureusement les familles des alumni disparus, ainsi que les autorités civiles et militaires présentes.

📍 Paris XVI^{ème}



La Mairie du XVI^e arrondissement de Paris a été la 1^{re} Mairie de Paris et la seule à ce jour à dévoiler une plaque en hommage aux soldats français morts en opérations extérieures.

Pourquoi cette initiative ? Les opérations extérieures, ce sont plus de 500 morts pour la France.

Au gré de ces conflits souvent lointains et parfois aux portes de l'Europe, des femmes et des hommes servent leur pays, acceptant tous les sacrifices, pour sauvegarder « une certaine idée de la France ». Nous nous devons de leur rendre hommage.

Katherine de Meaux

📍 Pays Basque - Hasparren



Suite à l'assemblée générale de l'élection du comité directeur, élection du bureau : Président Jean Pierre Curutchet, Président délégué Jean Lebert et trésorier, secrétaire générale Juliette Séguéla et commission sociale, vice-président Jean Lissonde et commission des droits, secrétaire adjoint Jean Baptiste Oteiza, commission presse Jacques Gomez. Membres : Jean Tanneau, Jean Bernard Oxoby, Jean Luberia, Pierre Mercader. Membre d'Honneur : Clément Lucu.

Dépôt de la gerbe avec Jean Pierre Curutchet et Gérard Gilles

📍 Nord – Le Cateau-Cambrésis



Nous avons participé avec une quinzaine de drapeaux à la cérémonie du 11 novembre 2024, à LE CATEAU CAMBRESIS (59360) avec les enfants des écoles et Monsieur le Maire de LE CATEAU: Président de la Communauté de Communes du Catésis/Caudrésis, Conseiller Régional du Nord, lequel a décoré de la Médaille des Sports et Médaille Associative, Monsieur PLINGUIER, Jean-Pierre: Président des Anciens Combattants de LE CATEAU CAMBRESIS, depuis 14 ans. Ce fut une superbe cérémonie et un vin d'honneur a été organisé à la salle des fêtes de la ville

**Nous publions ci-dessous le message de Sébastien Lecornu, ministre des Armées,
et de Jean-Louis Thiériot, ministre délégué auprès du ministre des Armées et des Anciens combattants
prononcé à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre 2024.**

C'était il y a 106 ans, en 1918. À la 11^{ème} heure du 11^{ème} jour du 11^{ème} mois, de la boue des Flandres à la frontière suisse, les clairons égrènent les notes du « cessez-le-feu ». Aux fiertés de la victoire se mêle le cortège d'ombres des « péris en terre », accompagné de ceux qui les pleurent. Ce sont ces sacrifices que nous commémorons aujourd'hui, auxquels sont agrégés depuis 2012 celui de tous les « morts pour la France ».

Honorer leur mémoire, c'est écouter ce qu'ils nous disent encore aujourd'hui.

Ils nous laissent un devoir de gratitude, de lucidité et d'espérance.

Le devoir de gratitude, c'est tout simplement se souvenir du sacrifice de ces jeunes hommes, habités des promesses de la vie, qui ont consenti à tout donner pour que la France demeure. Les épreuves qu'ils ont traversées sont inimaginables.

Pour nous en imprégner, laissons la parole à un témoin, le général de Castelnau. Leur vie, c'était « *marcher, marcher encore, marcher quand même à demi-mort de fatigue, trempé jusqu'aux os, transi de froid ou bien épuisé de chaleur et de soif dans l'air embrasé d'une journée torride (...). Gravier la pente du terrain sous le lourd fardeau du sac, charger baïonnette au canon dans le sifflement des balles, le crépitemment des mitrailleuses et le mugissement des obus. Combattre le jour, combattre la nuit, veiller toujours ; mourir obscurément dans le sillon d'un labour* ».

Le devoir de lucidité, c'est de ne pas oublier que 21 ans après que les canons se fussent tus, il a fallu reprendre les armes en 1939. La conjonction de la lâcheté et de l'aveuglement ont transformé la « *der des der* » en « *armistice de vingt ans* » pour reprendre les mots du maréchal Foch. À l'heure où la tragédie de la guerre a fait son grand retour en Europe, à l'heure où certaines puissances remettent en cause tous les fondements de l'ordre et du droit international, ceux de 14 et ceux de toutes les guerres nous murmurent de continuer à défendre la paix.

Le devoir d'espérance, c'est de ne jamais douter des ressources de la France pour venir à bout des défis qui se présentent à elle. La guerre change de visage, mais de génération en génération, les soldats de France demeurent animés de la même volonté de défendre l'honneur et la patrie.

En cette année du 80^{ème} anniversaire de la Libération, souvenons-nous des soldats du commando Kieffer qui ont foulé les plages de Normandie le 6 juin 1944 ; souvenons-nous des soldats de la 1^{ère} armée de Lattre qui ont débarqué en Provence ; de ceux de



la 2^{ème} division blindée du général Leclerc qui depuis le désert, à Kouffra, sont remontés jusqu'à Strasbourg pour la libérer et accomplir leur serment ; souvenons-nous des héros de la résistance intérieure, mais aussi du calvaire des incorporés de force d'Alsace-Moselle, souvenons-nous du courage des parachutistes de Dien Bien Phu, de celui des soldats qui se battent en opération extérieure et notamment ceux du Liban qui y défendent la paix depuis 1978 : comment ne pas voir que ces combattants ressemblent comme des frères aux Poilus de 1914 ?

Au fil de notre histoire, les soldats morts pour la France, ceux tombés pour le service de la Nation, ou pour le service de la République nous disent les pérennités françaises. Toujours, nos armées sont là pour accomplir la mission.

C'est pourquoi, réunis au pied du monument aux morts, élus, anciens combattants de toutes les générations du feu, enfants des écoles, nous ne sommes pas seulement la garde des morts, nous sommes d'abord les sentinelles des vivants.

Vive la République !

Et vive la France !

La FNCPG-CATM regrette que ce discours ne fasse pas allusion à la guerre d'Algérie, malgré les 25 000 morts civils et militaires.



JEAN DE LATTRE DE TASSIGNY :

Le général invaincu

Au début de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), Jean de Lattre de Tassigny est le plus jeune général de France. Après la signature de l'armistice, le 22 juin 1940, il s'inspire

de sa devise, « Ne pas subir », pour préparer la victoire contre l'occupant nazi. Son ralliement à la France Libre du général de Gaulle l'amène à Alger, d'où il partira avec son armée, en 1944, pour libérer la France, de la Provence au Rhin. Le 9 mai 1945, il est à Berlin aux côtés des Alliés, et signe, au nom de la France, l'acte solennel de la capitulation de l'Allemagne nazie.

Jean de Lattre de Tassigny qui est né le 2 février 1889 à Moulleron-en-Pareds (Vendée) a connu les deux conflits mondiaux au cours d'une carrière entièrement militaire, après Saint-Cyr, l'école cavalière de Saumur. Jeune officier lors de la Première Guerre mondiale, il s'est battu sur différents fronts, dont Verdun et le Chemin des Dames. Il est blessé cinq fois et termine la guerre avec huit citations, la Légion d'honneur et la Military Cross. Après une visite à Georges Clemenceau (1841-1929) également né à Moulleron-en-Pareds, le voyant s'éloigner, le « Vieux Lion » dit à son fidèle Albert Boulin : « Regardez-le bien, celui-là, et souvenez-vous de lui. Il ira loin, très loin ». Dans l'entre-deux-guerres, il participe à la guerre du Rif au Maroc, où il est, de nouveau, blessé. Il effectue ensuite une carrière d'officier d'état-major et de commandant de régiment, après avoir suivi l'école de guerre.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, plus jeune général de France, commandant la 14e division d'infanterie lors de la bataille de France, il tient tête à la Wehrmacht à la bataille de Rethel, dans les Ardennes, puis sur la Loire, continuant à se battre jusqu'à l'armistice du 22 juin 1940. Il reste dans l'Armée d'armistice sous le régime de Vichy, où il occupe des postes de commandement à l'échelon régional, s'employant à restaurer la confiance des soldats découragés, puis comme commandant en chef des troupes en Tunisie pendant 4 mois, rappelé alors en métropole, à la demande des Allemands, pour avoir refusé de ravitailler l'Afrika Korps. Commandant de la 16e division militaire à Montpellier le 11 novembre 1942, il doit faire face à l'hostilité des Allemands à son égard, signalé alors comme « sympathisant gaulliste ». Il est contacté par Jean Moulin pour prendre la tête de l'armée secrète, ce qu'il refuse. Lorsque la zone libre est envahie par les troupes allemandes, à la suite du débarquement des Alliés en Afrique du Nord, il refuse l'ordre de ne pas combattre donné par le gouvernement de Vichy. Il est arrêté et condamné à

dix ans de prison, pour avoir désobéi au gouvernement, et, seul général en activité à le faire, ordonné à ses troupes de s'opposer aux Allemands. Il parvient à s'évader, sûrement aidé par la Résistance, et rallie le CFLN à Alger, fin 1943.

LE RALLIEMENT A DE GAULLE

Avec son ralliement à de Gaulle, il aligne les planètes. Les deux Saint-Cyriens se connaissent – Ils étaient affectés en septembre 1939 à la 5e armée, où le général de Lattre est chef d'état-major et le colonel de Gaulle commandant des chars – ils s'estiment, même s'ils ne sont pas proches. De fait, de Gaulle a près de lui peu de généraux du grade de Jean de Lattre. Il devient l'un des grands chefs de l'Armée de Libération entre 1943 et 1945, s'illustrant à la tête de la 1ère armée composée d'éléments des FFL, de l'Armée d'Afrique et de volontaires, qui, après le débarquement de Provence du 15 août 1944, mène la campagne victorieuse, dite « Rhin et Danube », contre le Troisième Reich, au cours de laquelle il est le seul général de la Seconde Guerre mondiale à commander de grandes unités américaines, qui s'achève au col de l'Arlberg, en Autriche. Il est le représentant français à la signature de la capitulation allemande à Berlin, le 8 mai 1945, aux côtés d'Eisenhower, Joukov et Montgomery.

Commandant en chef des forces françaises en Allemagne en 1945, il devient inspecteur général de l'Armée de terre et chef d'État-Major général de la Défense nationale en 1947. De 1948 à 1950 auprès du maréchal Montgomery, il est le premier commandant en chef des Forces terrestres de l'Europe occidentale. Fin 1950, il est envoyé redresser la situation sur le front indochinois, et cumule alors les postes de gouverneur de l'Indochine et de commandant en chef du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient. Il remporte en 1951 plusieurs victoires importantes contre le Viêt Minh, mais, très affecté par la mort de son fils Bernard à Ninh Binh le 30 mai 1951, à la tête d'un escadron vietnamien du 1er Chasseurs, et atteint par la maladie, il doit quitter l'Indochine dès la fin de l'année, pour se faire soigner en France. Il meurt à Neuilly-sur-Seine le 11 janvier 1952 des suites d'une opération.

Il est élevé à la dignité de maréchal de France, à titre posthume, par le président de la République Vincent Auriol. Le jour de ses funérailles nationales, célébrées, le 15 janvier 1952 à la cathédrale Notre-Dame de Paris et aux Invalides, verra la présence, entre autres, de Charles de Gaulle, Dwight David Eisenhower et Bernard Montgomery. Il est inhumé dans son village natal de Moulleron-en-Pareds (Vendée), où a été créé le « musée national des Deux Victoires » – rebaptisé par la suite « musée national Clemenceau - De Lattre » – qui comprend la maison natale de Jean de Lattre.

P.P



DONS & LEGS

FNCPG-CATM

DONNER ou **LEGUER** par testament
à la FNCPG-CATM

C'est **PERMETTRE** à Votre Fédération
de **PÉRENNISER** son action sociale
auprès des Anciens Combattants
Veuves dans la détresse
et dans ses actions humanitaires

**« Un choix
qui vous appartient »**

- Vous souhaitez faire pérenniser les valeurs du Monde combattant.
- Continuer à aider ceux qui sont dans le besoin et la souffrance.
- Vous avez des héritiers directs mais vous voulez poursuivre un engagement solidaire.
- Vous n'avez pas d'héritiers directs, mais vous ne voulez pas que les biens acquis tout au long de votre vie reviennent à l'Etat.

COMMENT PROCÉDER

- Avec effet immédiat par don en numéraire ou en nature.
- La reconnaissance de l'utilité publique de notre association permet au donateur de bénéficier de réductions fiscales (66 % de votre don).
- Avec effet à votre décès par un legs.

**«Votre succession relève d'une longue réflexion,
qu'il vous faut aborder avec sérénité.»**

Une fois votre décision prise, **vous devrez alors rédiger votre testament en conséquence** et choisir de transmettre la totalité de vos biens ou seulement une partie.

Il existe essentiellement deux formes de testament

> Le testament olographe

C'est la formule la plus utilisée. Il s'agit d'un testament entièrement rédigé de votre main, sur papier libre. Pour être valable, il doit être impérativement daté et signé.

> Le testament authentique

Vous dictez votre testament, soit à votre notaire en présence de deux témoins qui ne doivent avoir aucun lien de parenté ni avec vous ni entre eux, soit avec deux notaires et sans témoin.

La Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre
et Combattants d'Algérie Tunisie Maroc
reconnue d'utilité publique
depuis le 1^{er} avril 1948
est habilitée à recevoir toute succession
en exonération totale des droits de succession.

Si vous choisissez de léguer tout ou partie de votre patrimoine ou une somme d'argent, des titres, des bijoux, des œuvres d'art, des immeubles et tout autre bien qui vous appartient, votre notaire pourra vous apporter les meilleurs conseils et vous accompagner dans vos démarches testamentaires.

Après vérification de recevabilité, votre legs pourra revenir à votre Fédération, ou à votre association en fonction de votre choix, mais dans tous les cas, doit transiter par la Fédération Nationale qui est reconnue d'utilité publique.

**FEDERATION NATIONALE
DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE
ET COMBATTANTS D'ALGÉRIE, TUNISIE, MAROC**
6, rue de l'Amiral Courbet - 75016 PARIS
Tél. 01 53 64 20 00
Courriel : fncpg@fncpg-catm.org
Internet : www.fncpg-catm.org

**Reconnue d'utilité publique par décret
en date du 1er avril 1948.**

ASSEMBLÉE NATIONALE

Questions Réponses

Question de Mme Laure Lavalette (Rassemblement National – Var) concernant l'attribution de la pension de réversion au-delà des 21 ans de l'orphelin.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 09/04/2024 – Page 2804.

Les pensions peuvent être versées aux orphelins d'un fonctionnaire ou d'un militaire, que les enfants soient légitimes, légitimés, naturels dont la filiation a été légalement établie ou adoptifs. Les orphelins bénéficient, d'une part, de la pension temporaire prévue par l'article L. 40 du code des pensions civiles et militaires de retraite (CPCMR) versée jusqu'à son 21^e anniversaire et maintenue en cas d'infirmité le mettant dans l'impossibilité de gagner sa vie. Son montant est de 10 % du montant de la pension que le fonctionnaire ou le militaire a obtenu ou aurait pu obtenir au jour de son décès. Son versement, quand il cesse d'être dû, n'est reportable ni sur un autre orphelin, qu'il soit ou non du même lit, ni sur le conjoint survivant attributaire de la pension de réversion. Ce dispositif, comme l'âge maximal de perception à 21 ans, sont préexistants à la loi du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 et n'ont pas été modifiés par celle-ci. Par ailleurs, l'orphelin peut également bénéficier de la fraction de la pension de réversion prévue à l'article L. 38 du CPCMR revenant à son lit, quand le conjoint ou ex-conjoint survivant ne peut plus lui-même en bénéficier et ce conformément à l'article L. 43 du CPCMR. La pension de réversion d'un conjoint survivant qui ne peut en bénéficier ne vient donc pas se substituer à la pension temporaire d'orphelin mais compléter celle-ci. Les deux dispositifs obéissent à des règles propres et distinctes. Les modalités de répartition de la part de la pension de réversion entre les différents lits et les différents orphelins issus de ceux-ci, modalités prévues par l'article L. 43 issu de sa rédaction en vigueur depuis le 14 juillet 1982, ont fait l'objet d'une censure par la décision n° 2010-108 QPC du Conseil constitutionnel, le 25 mars 2011, pour atteinte au principe d'égalité. C'est la raison pour laquelle l'article 62 de la loi précitée est venu modifier la rédaction de l'article L. 43 du CPCMR pour écarter cette rupture d'égalité sans toutefois remettre en question la pension temporaire de l'orphelin : les modalités de répartition entre lits de la pension de réversion ont été fondées au prorata du temps de mariage

et non plus sur une stricte division par le nombre de lits. A été également supprimée la possibilité de faire reverser la part de pension de réversion non versée à un lit vers un autre. Au regard de l'ensemble de ces éléments, le Gouvernement n'envisage pas de modifier le droit en vigueur.

Question de Mme Catherine Jaouen (Rassemblement National – Vaucluse) concernant la situation des sous-officiers en retraite.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 16/04/2024 – Page 3014.

Concernant tout d'abord, le décret n° 2010-473 du 10 mai 2010 relatif à la détermination des indices des pensions et accessoires de pensions alloués aux invalides, aux conjoints survivants et aux orphelins au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (CPMIVG), celui-ci est venu corriger un décalage défavorable à plusieurs grades de sous-officiers de l'armée de terre, de l'air et de la gendarmerie en les alignant sur les grades homologues de la marine. Ce décret s'applique aux pensions concédées à compter du 13 mai 2010 ainsi qu'aux demandes relatives aux pensions non définitives (renouvellement des pensions temporaires, concessions de pensions accordées après stabilisation de l'infirmité, concessions de pensions pour aggravation d'infirmité ou pour infirmité nouvelle). En raison du principe de non-rétroactivité des actes réglementaires, les dispositions du décret ne s'appliquent pas aux pensions antérieurement concédées. Par décision du 3 août 2011, le Conseil d'État a rejeté la requête en annulation pour excès de pouvoir contre le décret, formulée par plusieurs associations de militaires en retraite et d'anciens combattants. Le Conseil d'État a estimé qu'en l'absence de disposition législative particulière, « l'article 2 du décret attaqué ne méconnaît pas le principe d'égalité de traitement entre les pensionnés dont la pension a été concédée avant l'entrée en vigueur de ce décret et ceux dont la pension a été concédée après celle-ci, lesquels ne sont pas placés dans la même situation ». Concernant ensuite la demi-part fiscale, par dérogation aux principes et finalités du quotient familial qui a pour objet d'apprécier les capacités contributives d'un foyer fiscal, et en vertu de l'article 195 du code général des impôts, les titulaires de la carte du combattant ou d'une pension

servie en vertu des dispositions du CPMIVG, ainsi que leurs conjoints survivants peuvent bénéficier de la demi-part fiscale supplémentaire. Depuis le 1er janvier 2016, l'âge requis pour bénéficier de la demi-part fiscale a été abaissé à 74 ans. Au 1er janvier 2023, ce bénéfice a été étendu au conjoint survivant âgé de plus de 74 ans d'un titulaire de la carte du combattant, sans condition d'âge de décès du conjoint ancien combattant. Il n'est pas envisagé de faire évoluer ce dispositif. Concernant la question des chèques-vacances, en dépit de leur suppression pour les retraités militaires, ceux-ci demeurent ressortissants de l'action sociale des armées et peuvent à ce titre bénéficier de prestations sociales communautaires et culturelles comme des activités de cohésion ou encore de tarifs adaptés à leur situation financière pour l'accès aux centres de vacances de l'Institution de gestion sociale des armées. La circulaire du 2 août 2023 relative aux chèques-vacances fait l'objet d'un recours devant le Conseil d'État par six organisations syndicales. S'agissant enfin de la protection complémentaire, les dispositions de l'article 7 du décret n° 2023-605 du 15 juillet 2023 relatif à la protection sociale complémentaire des militaires, des anciens militaires et de leurs ayants droit en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident imposent une obligation de publicité et de mise en concurrence. Dès lors, les mutuelles historiques comme les autres mutuelles, institutions de prévoyance et entreprises d'assurance ont eu la possibilité de candidater dans le cadre du marché public publié par le ministère des armées le 1er décembre 2023. Cette protection sociale complémentaire a pour vocation première d'améliorer les conditions de suivi médical des militaires actifs. L'ouverture aux militaires retraités ayant repris une activité étant susceptible d'affecter l'équilibre économique du dispositif, toute évolution ne pourrait en tout état de cause intervenir qu'au terme d'un bilan d'exécution de son fonctionnement.

Question de M. Marc Le Fur (Les Républicains – Côtes d'Armor) concernant le 70ème anniversaire de la bataille de Dien Bien Phu

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 07/05/2024 – Page 3619.

Le décret n° 2005-547 du 26 mai 2005 a institué une journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » en Indochine, fixée au 8 juin. À cette date, une cérémonie annuelle est organisée dans chaque département. L'année 2024 marque le 70ème anniversaire de la chute de Diên Biên Phu et de la fin de la guerre d'Indochine. Dans ce cadre, la secrétaire d'État chargée des anciens combattants et de la mémoire présidera une cérémonie nationale, le 8 juin 2024, au mémorial des guerres en Indochine à Fréjus (Var). Ainsi, la mémoire des soldats ayant combattu sous les couleurs de la France en Indochine sera honorée par un événement de portée nationale. Par ailleurs, pour la première fois depuis 70 ans, les autorités vietnamiennes ont invité le ministre des armées et la secrétaire d'État auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire à assister aux commémorations qu'elles organisent à Diên Biên Phu. Un hommage aux soldats ayant combattu sera rendu, dans le cadre de ce déplacement, au mémorial français de Diên Biên Phu.

*Les bureaux de la FNCPG-CATM
seront fermés pour les fêtes de fin d'année
du mardi 24/12/2024 au jeudi 02/01/2025 au matin.*

BULLETIN D'ABONNEMENT AU JOURNAL

Le PG CATM

Je désire m'abonner au journal national "LE PG-CATM" moyennant un règlement annuel ci-joint de **20 euros** ⁽¹⁾ par chèque à l'ordre du journal "LE PG-CATM", 6, rue de l'Amiral Courbet, 75016 PARIS.

Etranger : tarif de l'abonnement : **22 euros**.

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

PORTAIT • MARCEL HOUDRY

ALIAS « MARSOUIN »

Il n'avait pas 20 ans

L'un de nos fidèles lecteurs nous a demandé de raconter le parcours de son oncle, voici 80 ans, dans le Vercors. C'est ainsi que nous avons pu mettre en lien les archives familiales et celles de l'Association des Pionniers du Vercors.



Droits réservés, ANPCVV

Chasseur Houdry portant l'insigne du camp 5

Né à Mayence le 31 juillet 1924, Il rejoint la commune de Fontaine début 1943 et travaille dans une scierie à Grenoble. Dès octobre 1943, il devient membre des équipes civiles de Fontaine et distribue des tracts et journaux clandestins, colle des affiches, stocke des marchandises et de l'habillement destinés au maquis. Il participe à un coup de main sur un dépôt d'habillement à Pont-de-Claix et transporte des armes à Montalieu-Vercieu pour le maquis d'Ambléon.

Le 10 juin 1944, Marcel Houdry est affecté dans le Vercors au camp C5, compagnie Dufau. Il participe aux combats de la Croix-Perrin le 21 juillet 1944, ainsi que le 18 août 1944 au poste de Valchevrière.

« Marsouin » figure sur les rôles du maquis du Vercors jusqu'à fin août 1944 puis Il participe à la libération de Lyon début septembre comme engagé volontaire au 6^{ème} BCA.

Le 13 juin 1945, il est cité à l'ordre de la division par le Colonel Descour, Gouverneur Militaire de LYON et Commandant la XIV^{ème} Région par intérim : « HOUDRY Marcel – Chasseur – du Groupe COSTA DE BEAUREGARD – Au cours de l'attaque du poste de VALCHEVRIERE le 18 août 1944 a attaqué l'ennemi à la grenade lui causant des pertes. »

Marcel Houdry continuera sa carrière dans l'armée.

La vie quotidienne des camps du maquis du Vercors

Alain Raffin

Le camp C5 à la « Baraque des Feuilles » était ravitaillé par l'équipe civile de Méaudre, le point de cantonnement du C5, était pourvu d'une source toute proche alimentant un bassin.

Avec l'arrivée des premières neiges, une initiation au ski fut mise en place, les meilleurs skieurs devant former les débutants. L'hiver 1943-1944 était, pour certains maquisards, la troisième saison passée dans le maquis. Les conditions hivernales étaient rudes et beaucoup de camps virent leur effectif diminuer sensiblement. Cependant, des missions individuelles ou collectives, des coups de mains, permirent de rompre l'isolement des camps durant cet hiver-là. En novembre 1943, le C3 assura le transport du matériel du parachutage de Darbounouze depuis la bergerie où il était stocké vers la grotte la plus proche du lieu du parachutage. Cette opération dura près de 24 heures et nécessita de nombreuses rotations ; la garde de la grotte fut assurée par le C5.

Le C5 cantonnait dans des fermes au-dessus du village de l'Albenc un peu plus au sud, sur la route du col de Pierre-Brune. Le 8 mars, le lieutenant Ruétard et trois maquisards du C5 remontèrent en camionnette à Méaudre pour récupérer du matériel laissé sur place. Malheureusement, sur le chemin du retour à Pont-en-Royans, ils tombèrent sur un détachement allemand : arrêtés, torturés puis fusillés, leurs cadavres furent ensuite pendus au pont de Martinet.

NDLR : il nous semble important d'évoquer cette jeunesse des années de guerre qui sans hésitation s'est mobilisée pour sauver leur pays, la France.

Merci à la famille Houdry / Vigano

Merci à Maurice Bleicher et Alain Raffin de l'association des Pionniers du Vercors



Les anciens du C5 devenu la 3^{ème} section du 6^{ème} BCA à la libération de Lyon - Marcel Houdry est le 1^{er} à gauche accroupi.



LES MOTS CROISÉS

de François Creseveur

PROBLÈME 270

HORIZONTALEMENT

- 1 – Si l'on veut gagner l'élection, il est bien de la faire
- 2 – Cela clos tout dialogue – Granulat pour béton
- 3 – Revêtement de sol – Coffre
- 4 – Direction – Ce service ne peut être rendu – Nom commun
- 5 – Dispose les éléments
- 6 – La fin de l'éveil – Premier grand prêtre d'Israël
- 7 – Epice indienne – Transmission des effets de commerce
- 8 – Bassins de plongeurs – Se trouve en Mauritanie, mais réside en Suisse
- 9 – Enamourée – Troques ses mules pour des sabots
- 10 – Direction – Bleu et noir – Traverse le Tyrol.

VERTICALEMENT

- A – Sortilège
- B – Oublie de le mentionner – Faibles degrés d'intensité
- C – Boîte pour aliment – Outil de maçon
- D – Fille de Cadmos – Mettre en mauvais état par malveillance ou maladresse
- E – Noha l'a chantée – Belmondo fut son homme
- F – Cette prison d'état fait toujours recette – Il a séduit
- G – Né à Liège il connu le trépas à Lausanne
- H – Ex école des commis – Pas convenable
- I – Stations d'épuration – Il peut avoir mauvaise mine
- J – Opposa le Nord et le Sud en Amérique

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

SOLUTION DU PROBLÈME SEPTEMBRE (269)

HORIZONTALEMENT

- 1) EPERVIER
- 2) FUSAIN – NAO
- 3) FLATTER – IL
- 4) OS – ESOPE
- 5) NEONS – IO
- 6) DES – SI – SAI
- 7) AGENCANT
- 8) EV – USSE – GE
- 9) SAGE – ETEL
- 10) LOTTE – XER

VERTICALEMENT

- A) EFFONDRES
- B) PULSEE – VAL
- C) ESA – OSA – GO
- D) RAT – GUET
- E) VITESSES
- F) INES – INSEE
- G) ROI – CET
- H) RN – POSA – EX
- I) AIE – ANGLE
- J) VOL – SITE

NOTE de LECTURE

Sébastien Lecornu

VERS LA GUERRE?

La France face au réarmement du monde



Vers la guerre ?

Sébastien Lecornu

Une analyse sans concession de la place de la France sur l'échiquier géopolitique mondial par le ministre des Armées, Sébastien Lecornu.

Terrorisme, prolifération nucléaire, compétition débridée entre les États, réémergence d'une logique de blocs, guerre aux portes de l'Europe, routes maritimes contestées, militarisation de l'espace, depuis quelques années, les crises régionales et internationales se cumulent à un rythme inquiétant.

Jamais, depuis la fin de la guerre froide, notre sécurité collective n'a été à ce point remise en question. Le moment que nous vivons, loin de constituer une simple parenthèse, est le signe d'une rupture stratégique profonde. Dans un monde complexe où nos repères géopolitiques ont brutalement évolué, nos concitoyens pressentent instinctivement le danger.

Sommes-nous préparés à l'affronter ? Quelles sont nos capacités militaires et industrielles ? À quoi sert l'argent public investi dans notre défense nationale ? Notre société est-elle prête à faire les sacrifices nécessaires pour assurer son réarmement ? Que pouvons-nous attendre de nos alliés ? Quels scénarios devons-nous redouter ? D'où viennent précisément les menaces ?

Des questions vitales auxquelles Sébastien Lecornu, nommé ministre des Armées en 2022 par Emmanuel Macron, apporte ici des réponses stratégiques,

Date de parution : 10/10/2024

Editeur : Plon

Nombre de pages : 288

Prix FNAC : 20€

Le PG CATM

73^e année - Nouvelle série

Pages spéciales départementales incluses
DÉCEMBRE 2024 - N° 1063

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.
Reconnue d'utilité publique sous le titre
«Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre»
par décret du 1^{er} avril 1948.

Directeur de la publication : H. CHAZEAU
Rédactrice en chef : P. CHOVELON

Comité de Rédaction : P. CHOVELON - P. PHILIPPART - C. CHAZEAU
6, rue de l'Amiral Courbet 75016 PARIS.
Tél : 01 53 64 20 00 - fax : 01 53 64 20 20
Email : fncpg@fncpg-catm.org - Internet : www.fncpg-catm.org

Abonnements :

Un an (11 Numéros) : 20 €
Etranger : 22 € - C.C.P. Paris 5500-08
Les imprimeries SODIMPAL-LECERF
111 Rue du Général de Gaulle
76520 Franqueville-Saint-Pierre

Mistral Média
22 rue La Fayette
75009 PARIS
Tél : 01 40 02 99 00



OFFRE DE BIENVENUE

2 pantalons
velours confort

34[€]_{,95}

au lieu de 139,80[€]
+2[€] de frais de port



Fashion Co - L'Homme Moderne vous habille
avec élégance et confort depuis plus de 35 ans.

98% coton, 2% élasthanne. Ceinture élastiquée côtés avec 8 passants.
Fermeture zip et bouton. 2 poches italiennes, 2 poches arrière passepoilées boutonnées.
2 coloris beige et marron. Lavable machine à 30 ou 40°.

Fashion
L'HOMME
MODERNE

RECEVEZ VOS 2 PANTALONS AVEC LE CODE PRIVILÈGE **V2828**

0 892 680 165

Service 0.40 €/min
+ prix appel

Par téléphone 7j/7 de 8h à 20h

lhomme moderne.fr/velours324

Indiquez le code **V2828** dans votre panier



À retourner sous enveloppe affranchie à : Fashion Co - L'Homme Moderne - BP 10884 - 27008 Evreux Cedex

V2828-P4603

☐ **OUI**, je profite de votre offre de bienvenue et je reçois mon lot de 2 pantalons
velours (1 lot par foyer) pour 34,95[€] au lieu de 139,80[€] + 2[€] de frais de port.

Je choisis ☐ 42 (0263974) ☐ 44 (0263975) ☐ 46 (0263976) ☐ 48 (0263977)
ma taille : ☐ 50 (0263978) ☐ 52 (0263979) ☐ 54 (0263980) ☐ 56 (0263981)

Ci-joint mon règlement total de 36,95[€] seulement par :

☐ Chèque à l'ordre de FASHION CO - L'HOMME MODERNE
☐ Carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Eurocard-Mastercard).

N° : _____

Date de validité : _____ Cryptogramme au
dos de ma carte : _____ (indispensable)



Cette offre ne m'engage à rien d'autre. Valable 1 mois pour la France métropolitaine
et Monaco, dans la limite des stocks disponibles. Expédition sous 6 jours maximum.

Mme/M. : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pour mieux vous servir :

Téléphone : _____ Date de naissance : _____

Email : _____

Date : _____

Signature obligatoire :

FASHION CO
L'HOMME MODERNE

Conformément à la loi «informatique et libertés» et au Règlement européen du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres entreprises. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire à Fashion Co - L'Homme Moderne - Service clientèle - 94971 Créteil Cedex 9, en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et numéro de client. Vos données peuvent être communiquées à un tiers concerné dans le cadre d'un changement de contrôle, de fusion, de cession de fonds de commerce ou d'apport partiel actif de Reder SAS. Les 2 pantalons sont de même taille et ne peuvent être vendus séparément. Prix unitaire de chaque pantalon : 69,90[€].